

Alors que nous évaluons les droits de la personne, nous devons juger ce que fait un pays en particulier en tenant compte de son contexte de développement. Le Nicaragua est un excellent exemple.

Quand des citoyens se plaignent que certains de leurs droits et libertés sont suspendus en période de crise, il ne faut pas oublier que c'est un pays en état de siège. Le gouvernement américain finance le mouvement Contra qui cherche à déstabiliser toute l'économie et à détruire tout l'effort de développement. Pourtant, le Nicaragua depuis la révolution est un des pays qui se sont le plus développés au point de vue de l'éducation et de la santé. C'est l'un des pays de l'Amérique centrale qui a réussi à utiliser efficacement l'aide canadienne au développement.

Quand on considère dans son ensemble la situation d'un pays comme le Nicaragua, on voit qu'elle est bonne en ce qui concerne les droits de la personne, même si cela laisse à désirer dans un ou deux domaines en raison de la crise politique qui résulte des attaques lancées contre ce pays par les Contras financés par les Américains.

Le comité recommande qu'on crée une Division des droits de la personne à la Direction des politiques de l'Agence canadienne de développement international et qu'elle élabore une grille des droits de la personne conformément aux recommandations du comité. Le comité recommande qu'il y ait quatre catégories de situation des droits de la personne: inacceptable, à surveiller, satisfaisante et bonne. Autrement dit, nous tenterions d'examiner la situation globale dans un pays et de lui appliquer une grille pour déterminer, par exemple, si les droits de la personne y sont bafoués au point où il mérite la condamnation universelle. En pareil cas, aucune aide bilatérale ne devrait être accordée.

L'évaluation conditionnelle révèle des problèmes, mais nous estimons qu'il y a encore des possibilités. Nous ne voudrions pas renoncer à la possibilité d'accorder une aide canadienne dans ces régions. L'évaluation satisfaisante signifie que nous voudrions être en mesure d'accorder une aide. Enfin, l'évaluation positive a trait au pays qui a fait de grands progrès dans le domaine des droits de la personne.

En terminant, je veux ajouter que nous appuyons le principe des droits de la personne et la désignation du 1<sup>er</sup> août comme Jour des droits de la personne d'Helsinki. Quel que soit le moyen utilisé pour mettre en relief la nécessité d'améliorer la situation quant au respect des droits de la personne, notre parti l'appuiera.

**M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest):** Madame la Présidente, j'aimerais que nous ayons le temps de rendre vraiment justice à la motion et au message dont elle est porteuse. Néanmoins, en regardant l'horloge, je constate qu'il nous reste très peu de temps et, si la Chambre est d'accord, nous pourrions peut-être voter immédiatement sur cette motion, car je pense que les députés représentant tous les partis l'appuieront à l'unanimité.

En tant que collègue du motionnaire, j'espère qu'elle obtiendra cet appui à la Chambre et au comité des droits de la personne.

Je suis sûr d'exprimer l'opinion générale de la Chambre en appuyant le motionnaire et le but de la motion. Cette motion et l'idée qu'elle propose, à savoir la célébration annuelle de

### *Jour des droits de la personne d'Helsinki*

l'accord d'Helsinki sur les droits de l'homme, aura pour effet de sensibiliser les Canadiens à l'égard des droits de la personne et cela, d'année en année. Il est absolument essentiel, surtout dans une démocratie, que ce message ne soit pas un simple engagement sur papier, mais qu'il se matérialise dans les intérêts, la détermination et les sentiments de tous les Canadiens.

Tous les gouvernements du monde ont l'obligation politique de s'exprimer sans équivoque sur la question des droits de la personne. En signant ces accords, nous avons reconnu qu'il nous incombe de veiller au respect des droits de la personne dans d'autres régions du monde parce que ces droits reviennent à des hommes et à des femmes qui font partie de la grande famille humaine. Ils ont en partage avec nous le monde et l'humanité et nous avons envers eux une obligation collective.

Comme on l'a aussi signalé, notre engagement dans le domaine des droits de la personne comporte l'obligation de parler avec sincérité, intégrité et conviction lorsque nous nous adressons au monde entier.

C'est un sujet qui fait appel à la fois au cœur et à l'intelligence. Il y aurait encore beaucoup à dire mais malheureusement, le temps file, et je voudrais donner à ma distinguée collègue, la représentante de Louis-Hébert (M<sup>me</sup> Duplessis) l'occasion de prendre la parole.

[Français]

**Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert):** Madame la Présidente, aujourd'hui, je suis très heureuse d'appuyer avec mes autres collègues le projet de loi présenté par l'honorable député de Parkdale—High Park (M. Witer).

Sa proposition de proclamer le 1<sup>er</sup> août comme «jour des droits de la personne d'Helsinki» est opportune puisqu'elle exprime l'appui profond qui émane de toutes les couches de la population canadienne. Il n'y a personne au Canada, madame la Présidente, qui n'est pas concernée avec ce problème. De plus, la proposition du député souligne le rôle important de la CSCE dans la recherche de relations Est-Ouest plus confiantes et plus stables. Finalement, elle reflète le rôle du respect des droits de la personne dans le développement de la confiance nécessaire à toute amélioration sérieuse des relations Est-Ouest. Pour le Canada les droits de la personne sont une obligation morale. Ils sont l'expression en termes concrets de notre obligation de respecter autrui. De plus, ils sont la clé de voûte de notre démocratie et la base de l'essor de notre civilisation, car le plein respect de ces droits permet le libre échange des idées qui est à la source de toute créativité. Au cours des années, le gouvernement canadien a consacré un grand effort à renforcer la protection de ces droits au Canada en les enchâssant dans la Constitution.

Notre appui pour les droits de la personne ne s'arrête pas à nos frontières. Depuis la Deuxième Guerre mondiale, nous avons signé les déclarations universelles des droits de l'homme et nous avons adhéré aux conventions des Nations Unies sur les droits de la personne. Tout au long de ces années, le gouvernement canadien a participé à travailler à envoyer des délégations, afin de faire valoir notre point de vue pour que les droits de la personne, où que ce soit dans le monde, soient respectés.